

VERTICAL OUEST LOISIRS

Bulletin n° 1 : Accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME 2015

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____
Né(e) le : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
N° de licence 2014-2015 : _____ Club : **Vertical Ouest Loisirs**
déclare :

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2015 :
- accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €)
accepter les garanties de personnes optionnelles :
Base 7 € Option ski de piste 5 €
Base + 10 € Option VTT 30 €
Base ++ 17 € Option slackline et highline 5 €
 - souscrire des garanties optionnelles Indemnités Journalières :
IJ1 18 € IJ2 30 € IJ3 35 €
- refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).

Fait à : _____ le _____
Signature du licencié
(pour les mineurs, son représentant légal)

RÈGLEMENT CONCERNANT LES MINEURS – saison 2014/2015

Conditions :

- Pour les créneaux jeunes : Avoir 12 ans révolus ou 11 ans si issu du CIS escalade de Rennes. Pour le créneau enfants : Avoir 7 ans révolus.
- Présenter un certificat médical datant de moins de 3 mois lors de l'inscription.
- Remplir l'autorisation parentale ci-dessous.

Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur et sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'elle organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsable clairement identifié.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e), Madame ou Monsieur :
Demeurant :
Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur de (Nom, Prénom de l'enfant)

1 – l'autorise

- A pratiquer les activités prévues à l'association Vertical Ouest Loisirs.
- A partir seul (e), 10 minutes après la fin du cours ou la sortie collective, celui-ci (celle-ci) ne se trouvant plus alors sous la responsabilité de l'association.

2 – autorise le responsable de l'activité, en cas d'urgence, à prendre toute initiative pour un transfert à l'hôpital ou en clinique et autorise le médecin consulté, à toute intervention médicale, chirurgicale y compris l'anesthésie générale.

Observations (signaler toute allergie et précautions à prendre) :

3 – autorise le transport de mon enfant dans le cadre de l'organisation générale de l'activité.

4 – autorise l'association Vertical Ouest Loisirs à utiliser l'image de mon enfant sur support photographique ou informatique pour l'usage exclusif de l'association.

5 – autorise tout médecin agréé par le Ministère des sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur mon enfant.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la pratique par les mineurs, des activités de l'association.

DATE :

SIGNATURE (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)